

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 01 juin 2015

N°39/06/2015 : CESSION D'UNE CHARGEUSE LIEBHERR AU GRAND MONTAUBAN

L'an deux mille quinze, le lundi 01 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 mai 2015.

Etaient présents : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 7

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Christian PEREZ, Marie-Claude BERLY à Jean-François GARRIGUES, Véronique LAGARRIGUE à Jean TEKPRI, Monique VALAT à Brigitte BAREGES, Béatrice KOHLER à Annie GUILLOT, Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN, Gaël TABARLY à Pauline BLANC

**Monsieur Robert INFANTI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban est propriétaire d'une chargeuse LIEBHERR qui était utilisée par les services de l'assainissement, mais qui n'a pas été mise à disposition dans le cadre du Contrat de délégation avec la SAUR.

Ces caractéristiques sont les suivantes :

Modèle 2005 – LIEBHERR L 514 – environ 8 000 Heures – Godet 2 000 Litres – équipement : pesée embarquée, siège confort, fourche – Eléments HS : pressurisation cabine, gauge GO, pneus

Considérant que ce matériel est amorti, qu'il nécessite le remplacement des pneus et du godet-drop (travaux estimés à 15 000 €), et qu'il n'est plus utilisé par la Ville à ce jour,

Vu son utilité pour les services du Grand Montauban Communauté d'Agglomération en charge des travaux de voirie.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- céder ce matériel au Grand Montauban Communauté d'Agglomération pour la somme de 15 000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **04 JUIN 2015**

De sa publication le : **04 JUIN 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 02 juin 2015

Maire,

Brigitte BAREGES

